

---

# AVIS

## Rapport bisannuel 2018-2019 sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale

---

<b>Demandeur</b>	Ministre Alain Maron
<b>Demande reçue le</b>	31 juillet 2020
<b>Demande traitée par</b>	Commission Diversité - Egalité des chances – Pauvreté, Commission Economie – Emploi – Finances – Fiscalité et Commission Environnement
<b>Avis adopté par l'Assemblée plénière du</b>	17 septembre 2020

## Préambule

Cette demande d'avis concernant le Rapport 2018-2019 sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale s'inscrit en exécution de l'article 4 § 2 de l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions, signé le 5 mai 1998, relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté qui indique : « *Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Économie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine* ».

Depuis 2005, Brupartners a rendu des avis sur sept Rapports bisannuels.

Le 24 février 2005, Brupartners a, pour la première fois, émis un avis sur le **second** Rapport bisannuel du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale de décembre 2003 intitulé « *En dialogue* ». Le 18 mai 2006, Brupartners a émis son avis sur le **troisième** Rapport bisannuel de décembre 2005 intitulé : « *Abolir la pauvreté. Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits* ». Il a rendu, le 3 novembre 2008, un avis sur le **quatrième** Rapport bisannuel intitulé : « *Lutter contre la Pauvreté. Evolutions et perspectives. Une contribution au débat et à l'action politiques* ». Le 17 février 2011, Brupartners a rendu un avis sur le **cinquième** Rapport bisannuel. Le 19 avril 2012, un avis sur le **sixième** Rapport bisannuel qui concernait principalement le droit au logement et les perspectives d'avenir pour les jeunes a été remis. Il a remis un avis sur le **septième** Rapport bisannuel 2012-2013 consacré à la contribution au débat et à l'action politiques. Le 17 mai 2018, Brupartners a rendu un avis sur le **neuvième** Rapport bisannuel 2016-2017 concernant la Citoyenneté et Pauvreté.

Par ailleurs, Brupartners est également saisi régulièrement pour avis par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale quant aux Rapports sur l'état de la pauvreté et Plans bruxellois de lutte contre la pauvreté.

Ce **dixième** Rapport intitulé « *Durabilité et Pauvreté* » traduit la volonté explicite des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations de revendiquer leur place dans le débat sur l'avenir de leur planète et celui de leurs enfants. Le message de ce Rapport est que la lutte contre la pauvreté revêt le même caractère d'urgence que les questions environnementales et nécessite la mise en place de mesures structurelles.

Lors de la concertation mise en place pour l'élaboration de ce Rapport, il a été constaté d'une part, que les personnes en situation de pauvreté, souvent par nécessité ou choix forcé, vivent d'une manière qui diminue leur empreinte écologique et d'autre part, que les évolutions climatiques et environnementales font ressortir avec force les inégalités existantes. Elles sont souvent les premières à subir les conséquences des changements climatiques et environnementaux, sans disposer des leviers pour s'en protéger (par exemple, habiter un logement de mauvaise qualité et avec une faible performance énergétique tout en ne bénéficiant pas des mesures visant à réduire la consommation énergétique, la difficulté d'accès aux potagers collectifs, ...). Dans le même temps, elles ne bénéficient pas, ou à peine, des politiques orientées vers la durabilité : la durabilité, c'est lutter contre ces inégalités.

## Avis

### 1. Considérations générales

**Brupartners** tient une nouvelle fois à souligner la qualité du travail des auteurs du Rapport et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale ainsi que l'accessibilité des propos qui permet d'être compréhensible par tous.

**Brupartners** salue également le travail très complet réalisé par le Service, avec l'appui de nombreux acteurs.

A cet égard, **Brupartners** souhaite partager le concept des « priorités partagées » dans le cadre de la Stratégie Go4Brussels 2030 qui permettent à **Brupartners** d'être associé très en amont du processus d'élaboration des politiques et de participer aux différentes étapes que sont la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Les priorités partagées ont largement participé à l'évolution positive du dialogue économique et social à Bruxelles et ont fait leur preuve dans le cadre de nombreux dossiers. Dans le cadre de l'élaboration des Rapports, le Service pourrait s'inspirer de cette méthodologie afin d'associer le plus en amont possible les personnes concernées par les recommandations.

**Brupartners** appuie le constat principal du Rapport qui indique que les évolutions de la société et les politiques croisées dans les différentes thématiques entraînent des inégalités qui se creusent encore plus pour les personnes fragilisées ou en situations précaires.

**Brupartners** rappelle néanmoins que la pauvreté n'est pas une fatalité et résulte aussi de choix politiques. Dès lors, il convient également de mettre l'accent sur des politiques de répartition des richesses notamment via une sécurité sociale forte, des minima sociaux et salaires permettant de vivre décemment, une politique de l'emploi luttant contre la précarisation de celui-ci, une offre de formations aux métiers de demain, ainsi que de services publics et collectifs de qualité et accessibles à toutes et tous.

**Brupartners** demande des précisions concernant le concept même de « durabilité ». D'une part, la durabilité, c'est lutter contre ces inégalités. Comme relevé dans le Rapport, les personnes déjà fragilisées en situation de pauvreté et de précarité doivent faire face à des inégalités permanentes face à la mise en place de mesures liées aux changements climatiques et environnementaux. D'autre part, la durabilité doit-elle s'entendre sous l'angle socio-économique ou sous l'angle environnemental ?

**Brupartners** demande une mise à jour du Rapport bisannuel en tenant compte des nouvelles réalités issues de la crise liée au Covid-19. En effet, le taux de pauvreté a augmenté et les différentes études révèlent que ce taux est en hausse pas uniquement parmi les publics fragilisés mais également dans les publics où on ne s'y attendait pas.

Dès lors, **Brupartners** demande une analyse et des statistiques chiffrés afin de permettre aux recommandations de coïncider avec la réalité du terrain et de tirer la sonnette d'alarme pour les mesures de relance. Au niveau régional, il y a une nécessité de prendre en compte les spécificités bruxelloises, de faire une analyse genrée et sectorielle. Il insiste sur le fait qu'il faut donner des réponses appropriées, notamment en fonction des secteurs, à des situations et des réalités particulières.

## 1.1 Focus sur la Région de Bruxelles-Capitale

**Brupartners** prend acte que le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale fonde ses baromètres de la pauvreté en reprenant notamment les indicateurs existants aux niveaux national et régional. Ainsi, les éléments statistiques mentionnés dans le Rapport bisannuel résultent de l'analyse, entre autres, des indicateurs présents dans le Plan d'Action National Inclusion Sociale, dans les différents instruments du *Studiedienst van de Vlaamse Regering* ou dans ceux de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Il est également tenu compte des statistiques des CPAS, de celles du Registre national ou de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. Enfin, pour cerner la situation en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont principalement les données de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale qui sont examinées<sup>1</sup>.

**Brupartners** informe que des statistiques sur la situation socio-économiques de la Région de Bruxelles-Capitale sont également disponibles auprès de [view.brussels](http://view.brussels)<sup>2</sup>, de l'IBSA et du portail des données de genre « [gender.brussels](http://gender.brussels) ». Il relève également les rapports publiés par UNIA et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

**Brupartners** salue la prise en considération d'aspects tant nationaux que régionaux. Toutefois, la situation de la Région bruxelloise en matière de pauvreté est spécifique à de nombreux égards. A titre d'exemple, la grande part de « nouveaux arrivants », le chômage important des jeunes, les inégalités sociales et socio-spatiales, la pauvreté infantile, la présence de nombreuses familles monoparentales, une ville riche et des habitants pauvres. **Brupartners** insiste donc pour que le prochain Rapport sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale :

- Implique l'ensemble des partenaires bruxellois (acteurs politiques, interlocuteurs sociaux, les organisations représentant la société civile, ...);
- Offre une participation active de tous les publics visés (personnes d'origine étrangère, jeunes, primo-arrivants, ...)

Prévoit un évènement spécifiquement bruxellois (à l'instar de ce qui a été fait à Eupen pour ce présent Rapport).

## 1.2 Prise en compte de certains publics

**Brupartners** regrette une nouvelle fois qu'une analyse de genre n'a pas été faite dans le Rapport. Il propose l'insertion d'un chapitre spécifique en termes de genre. Il rappelle les obligations en la matière, en Région de Bruxelles-Capitale, introduites par l'ordonnance du 29 mars 2012 qui porte sur l'intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région.

De manière générale, **Brupartners** demande également que soient pris en compte et identifiés les différents publics fragilisés et leurs spécificités bruxelloises : les familles monoparentales (pour rappel, majoritairement des femmes), les personnes en situation de handicap, les NEETS, ...

Au regard de la crise liée au Covid-19, **Brupartners** insiste sur l'importance d'aborder les publics particulièrement touchés par la précarité notamment les personnes sans-papiers.

<sup>1</sup> [https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre\\_social\\_2019.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/barometre_social_2019.pdf) (fr)  
[https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/welzijnsbarometer\\_2019\\_3tma.pdf](https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-welzijnsbarometer/welzijnsbarometer_2019_3tma.pdf) (nl)

<sup>2</sup> <https://www.actiris.brussels/fr/citoyens/analyses/>

**Brupartners** souligne le fait que le taux de pauvreté a considérablement augmenté durant la crise liée au Covid-19. Des personnes déjà en situation de pauvreté, des familles précaires se retrouvent encore plus dans la pauvreté qu'auparavant et des travailleurs ou des personnes situées dans la « classe moyenne » se retrouvent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté. Il faut veiller à prendre en compte l'ensemble des publics concernés qui a été bousculé par la crise liée au Covid-19.

### 1.3 Evaluation

**Brupartners** prend acte de la procédure de suivi prévue à l'article 4 de l'accord de coopération du 5 mai 1998 entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté qui prévoit d'une part, la remise du Rapport aux Gouvernements des Communautés et des Régions et d'autre part, que toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le Rapport.

Cependant, **Brupartners** regrette que chaque Rapport bisannuel semble indépendant des rapports précédents. Il estime nécessaire de procéder à une évaluation des impacts des recommandations formulées précédemment dans le Rapport et d'en tenir compte lors de l'élaboration du Rapport suivant. Cette évaluation permettrait d'assurer la continuité de ce processus.

### 1.4 Thèmes transversaux

#### *Responsabilisation*

**Brupartners** appuie le constat (page 57) concernant la désinstitutionalisation des soins de santé qui peut entraîner des conséquences importantes sur les personnes. Tout le monde ne sait pas se déplacer facilement, n'a pas de réseau social vaste et solide ou ne vit pas dans des conditions propices en matière de santé.

**Brupartners** rappelle le devoir de garantir l'accès pour tous aux soins de santé. La crainte d'une désinstitutionalisation réside dans le fait que la responsabilité soit déplacée dans le chef des personnes elles-mêmes. Elles devraient organiser leurs propres soins au regard bien entendu de leur autonomie et leur champ d'action limités en raison de leur situation socio-économique.

En effet, avec 150.000 habitants de plus en 2040<sup>3</sup> en Région bruxelloise et vu le nombre croissant de personnes vivant en précarité à Bruxelles<sup>4</sup>, les besoins sociétaux vont nécessairement encore augmenter. **Brupartners** souligne dès lors l'importance de réaliser une programmation à moyen et long termes des services d'aide à la personne et de soins<sup>5</sup> afin d'augmenter et d'adapter l'offre de services, pour répondre à la croissance et à la complexification des besoins d'une population de plus en plus précaire et diversifiée. Le renforcement de l'accès à des services de même qualité pour tous les citoyens, et ce qu'elle que soit leur capacité financière, via une tarification adéquate vers l'utilisateur est dès lors primordial. Ce renforcement doit être fait en informant les publics cibles via des outils adaptés (voir le point sur la digitalisation ci-dessous), en recourant notamment aux services de première ligne et à la mise en place de points de contact ou lignes uniques.

<sup>3</sup> Bureau fédéral du Plan, « Evolution annuelle de la population 2018-2070 (Tableau 1.6.1.1), 2018.

<sup>4</sup> Observatoire de la santé et du social Bruxelles, Baromètre social : Résumé du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2017.

<sup>5</sup> Repris comme chantier dans la Stratégie GO4Brussels 2030 ainsi que dans la Déclaration de politique générale de la Région de Bruxelles-Capitale

## Digitalisation

La digitalisation est régulièrement présentée comme source de nouvelles solutions devant permettre un meilleur matching de l'offre et de la demande et ainsi rationaliser le marché (tant des biens que des services). **Brupartners** souligne toutefois que la digitalisation, en elle-même, ne constitue pas une réponse aux situations de pauvreté et de précarité.

**Brupartners** relève que la crise liée au Covid-19 met en évidence la précarité numérique qui isole et fragilise les personnes en chômage économique, qui n'ont pas accès à Internet, pour des raisons financières ou par manque de maîtrise des outils numériques.

**Brupartners** souhaite faire le lien entre la précarité numérique et le non-recours aux droits (*non take-up*). En effet, en raison d'une absence ou d'un manque d'accès à l'information via Internet ou des outils numériques, certaines personnes n'obtiennent pas les prestations et les services publics auxquels elles peuvent prétendre. Les inégalités sociales persistent dans la précarité numérique.

Si **Brupartners** ne nie absolument pas le fait que la digitalisation peut être une solution pour des sociétés plus durables, il insiste dans le même temps pour que des solutions permettant de limiter l'impact de ces solutions digitales sur les situations de pauvreté soient mises en place. A cet égard, **Brupartners** formule les suggestions suivantes :

- Offrir aux citoyens des services digitaux de base (ex : une adresse « @belgium.be » pour tous les résidents Belges) ;
- Maintenir des offres de services « traditionnelles » (guichets, panneaux d'affichage,...) parallèlement aux solutions devant permettre de développer l'accès aux solutions digitales pour des publics plus précaires (formation, soutien aux espaces publics numériques, soutien à la filière d'équipements électroniques de seconde main, cours d'informatique dans l'enseignement...);
- Veiller à l'accessibilité des offres digitales via des logiciels gratuits ;
- Mettre en place des outils (par les communes) pour communiquer soit par sms, Whatsapp ou via les journaux communaux qui sont accessibles à tous.

Dans le processus de digitalisation, **Brupartners** souligne également l'importance de la question de l'alphabétisation qui ne peut être exclue. En effet, cet aspect ne peut être minimisé au regard de l'évolution de la société et du besoin de vivre en mode « réseaux sociaux ». D'autant plus au regard de la réalité bruxelloise spécifique, il s'interroge sur la manière dont ces personnes, déjà précarisées, pourront avoir accès à la connaissance et à l'ensemble des informations afin d'exercer leurs droits sociaux et politiques.

**Brupartners** relève l'accompagnement essentiel et les actions menées par les organisations d'alphabétisation actives en Région de Bruxelles-Capitale (Lire et Ecrire Bruxelles, Brusselleer - Centrum Basiseducatie Brussel....). L'alphabétisation permet l'apprentissage d'une langue mais permet également d'acquérir les outils nécessaires pour accéder à l'autonomie et à la citoyenneté.

Enfin, dans le cadre de projets et de plans de digitalisation, **Brupartners** insiste pour que les opérateurs et entreprises aient une réflexion sur la possibilité dans leurs budgets de tenir compte des personnes qui n'ont pas un accès aux connaissances ou aux outils numériques (salle avec des ordinateurs, accompagnement, ...).

### *Privatisations*

**Brupartners** constate que la privatisation de services d'utilité publique induit un risque pour les droits des personnes vivant en situation de pauvreté notamment en ce qui concerne leur accessibilité. Il demande d'être particulièrement vigilant lorsque des privatisations de services essentiels, voire vitaux sont envisagées (énergie, eau, ...). A cet égard, **Brupartners** estime que certains services d'utilité publique doivent continuer à faire l'objet d'un service universel afin de garantir leur accessibilité. Sans que cette liste ne soit exhaustive, il insiste pour que les domaines suivants soient maintenus dans le giron du secteur public :

- Gestion de l'espace public et des espaces verts ;
- Le secteur de l'eau ;
- Les soins de santé ;
- Les transports publics
- ...

### *Flexibilisation*

Aujourd'hui, il est de plus en plus attendu des personnes sur le marché de l'emploi qu'elles se montrent de plus en plus flexibles et qu'elles s'orientent vers un espace de travail plus digital et robotisé ce qui impacte automatiquement les conditions de travail. **Brupartners** souligne les difficultés déjà présentes pour les personnes en situation de pauvreté sur le marché du travail où bon nombre de personnes n'ont pas d'autres choix que d'accepter des emplois flexibles et précaires.

De plus, l'apparition de nouveaux emplois atypiques (par ex. : les plateformes Deliveroo ou Uber) peut constituer une difficulté de plus pour des personnes en situation de pauvreté. En effet, ces nouveaux emplois posent la question de leur accessibilité pour ce public ainsi que celle de la garantie des droits en matière de sécurité sociale.

En ce qui concerne la digitalisation, la garantie de l'accès au numérique est un véritable enjeu. **Brupartners** attire plus particulièrement l'attention sur la reconversion technologique qui n'est pas accessible à tous et en particulier aux personnes les plus faiblement qualifiées et en situation de pauvreté.

## **1.5 La crise liée au Covid-19**

**Brupartners** souligne l'importance de tirer les leçons que ce Rapport bisannuel pourrait relever pour la gestion de la crise actuelle liée au coronavirus et durant la période d'après-crise. Il insiste pour que le Gouvernement bruxellois prenne en compte l'ensemble des recommandations de ce Rapport afin d'inclure au mieux les publics visés et de répondre à leurs besoins. Ces publics sont les premières victimes de la crise et se trouvaient auparavant déjà fragilisés. Il s'agit notamment de la situation des personnes vulnérables, des personnes confrontées à la fracture numérique, des personnes en maladie de longue durée (par exemple, développer des services d'aides et d'accompagnement, ...).

**Brupartners** insiste sur le fait que les mesures de protection sanitaire prises dans l'urgence dans le cadre de la pandémie actuelle devront être évaluées, en vue d'éventuelles nouvelles pandémies, notamment par rapport aux personnes âgées les plus démunies et aux personnes en situation de grande pauvreté (SDF, sans papiers, demandeur d'asile, ...).

Par ailleurs, il sera nécessaire d'évaluer les impacts de cette crise sanitaire sur les indicateurs de pauvreté. Il sera évidemment essentiel d'analyser la situation « post covid » des publics qui connaissaient déjà des situations difficiles avant la crise, notamment les familles monoparentales.

Cependant, **Brupartners** insiste pour que l'impact de cette crise sur des personnes qui n'étaient pas considérées comme « fragiles » soit également minutieusement mesuré. Dès lors, **Brupartners** estime indispensable de mettre les « statistiques pauvreté » rapidement à jour.

## 2. Considérations concernant les recommandations

**Brupartners** prend acte des 134 recommandations formulées dans le Rapport. Il estime qu'il serait opportun d'y apporter une attention sérieuse et, dans la mesure du possible, d'y apporter des réponses adéquates. Ceci notamment sur base des analyses successives effectuées par le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale qui démontrent que, malgré la détermination d'objectifs de réduction de la pauvreté, la situation n'évolue que très lentement (voire régresse).

Dans le cadre du présent avis, **Brupartners** a décidé de s'exprimer d'une part, sur les recommandations qui lui semblaient les plus importantes et d'autre part, sur celles pouvant être utiles aux pouvoirs régionaux.

### 2.1 Nature et espaces verts (p. 27)

1. Respecter les engagements internationaux en matière de protection de la nature, de sorte que chacun puisse, à long terme, profiter de cette nature.

Limiter l'étalement urbain et préserver les terres non artificialisées.

**Brupartners** estime que ces deux recommandations sont particulièrement importantes pour la Région de Bruxelles-Capitale. En effet, si la Région compte de nombreux espaces verts, l'accès à la nature n'y est cependant pas égalitaire dans la mesure où les habitants de communes plus pauvres ont plus difficilement accès à la nature.<sup>6</sup> Il faut que l'accessibilité aux espaces verts soit la priorité pour les communes qui n'ont actuellement pas un bon accès. A cet égard, **Brupartners** rappelle que le premier objectif du plan nature est que « *chaque Bruxellois dispose d'un espace vert accessible et accueillant de plus de 1 hectare à moins de 400 mètres de son habitation et de moins de 1 hectare à moins de 200 mètres* »<sup>7</sup>.

Par ailleurs, **Brupartners** insiste pour que les Bruxellois aient accès à de réels espaces verts plutôt qu'à des « zones récréatives » qui sont souvent des espaces minéralisés agrémentés de simples aménagements (arbres délimitant l'espace, plantes « hors sols », éléments boisés...). Si **Brupartners** ne nie pas les bénéfices de ces « zones récréatives », il estime qu'un accès à celles-ci ne peut pas se confondre à un accès à la nature.

**Brupartners** attire plus particulièrement l'attention sur la situation que connaît le « croissant pauvre », une zone où la concentration d'habitants sur un petit espace est élevée et où il est nécessaire de développer des espaces verts, des zones de récréation pour la jeunesse, ...

<sup>6</sup><https://dailyscience.brussels/nl/vub-onderzoek-bevestigt-arme-wijken-in-brussel-hebben-minder-groene-ruimte/27/09/2019/>; <http://vubtoday.com/nl/content/brussel-een-groene-stad-maar-armste-bevolking-heeft-beperkte-toegang-tot-hoogwaardig-groen>; <https://www.co-nature.org/questionnaire>

<sup>7</sup> [https://document.environnement.brussels/opac\\_css/elecfile/Sol%206](https://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/Sol%206)



Toutefois, **Brupartners** insiste également pour qu'un équilibre entre les espaces consacrés à des zones naturelles protégées et les espaces permettant le développement d'activités économiques soit garanti.

**2. Aménager et équiper les espaces publics pour qu'ils soient ouverts au public et deviennent des lieux de rencontre pour renforcer la cohésion sociale.**

**Brupartners** estime que, outre la cohésion sociale, les espaces verts et plus particulièrement leur gestion peut être une filière porteuse en matière d'emplois (notamment pour les chercheurs d'emploi peu qualifiés, pour promouvoir entre-autre cette filière dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, etc.). Il estime dès lors qu'il y a lieu d'objectiver les besoins en formations des chercheurs d'emplois qui souhaiteraient se diriger vers une filière de type horticulture, apiculture ou agriculture urbaine durable. Comme la Région a choisi d'éliminer les pesticides de la gestion des espaces publics, de telles filières ont un bon potentiel de développement, ce qui rend l'analyse des besoins en formation encore plus nécessaire.

**Brupartners** relève l'importance de l'encouragement d'initiatives bruxelloises participatives pour des aménagements de rues, des bacs de jardinage, de zones de récupération de compost par rue ou par quartier.

**3. Revaloriser la place de la nature dans l'aménagement des espaces publics, en investissant particulièrement dans les quartiers plus défavorisés.**

**Brupartners** suggère d'envisager des pratiques nouvelles pour étendre l'offre d'espaces verts. Il propose par exemple de réfléchir à la création d'espaces verts au-dessus des immeubles qui représentent un moyen d'étendre et d'accroître la « couverture verte » de la Région. En outre, cette solution permettrait d'offrir aux Bruxellois des « espaces verts de proximité » ne nécessitant pas de déplacements.

**4. Intégrer systématiquement la question de la verdurisation des espaces lors de chaque projet de construction ou de rénovation, tant pour des bâtiments publics que pour des logements sociaux. Verduriser le parc de logement (social) existant en permettant et en soutenant les initiatives visant à verdier les façades, les toits, les balcons et autres espaces.**

**Brupartners** soutient particulièrement cette recommandation.

**Brupartners** réitère en outre ici sa remarque sur les « zones récréatives » déjà émise plus haut. Il demande que les habitants puissent bénéficier d'un cadre environnant agréable qui sera favorisé par la présence d'espaces verts.

**5. Soutenir les associations qui créent du lien social et permettent aux personnes en situation de pauvreté, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes, de renouer avec la nature.**

**Brupartners** souligne que, dans le cadre des contrats de quartier, il y a déjà eu de nombreuses expériences positives dans ce domaine. Il soutient dès lors particulièrement cette recommandation.

**6. Informer les citoyens sur l'existence et l'accessibilité des espaces verts.**

En lien avec la première recommandation, **Brupartners** demande de communiquer sur l'existence et l'accessibilité des espaces verts.

**7. Veiller à rendre les espaces verts et publics accessibles en transports en commun.**

**Brupartners** insiste pour que les mesures pour favoriser l'accessibilité des espaces verts soient élaborées en coordination avec les acteurs de la mobilité et de l'aménagement du territoire. Par

ailleurs, il faudra veiller à leur cohérence avec les plans régionaux en matière d'emploi/formation/enseignement ainsi que les mesures devant apporter des réponses à l'essor démographique et au défi du logement (PRDD, Good move, Plan piéton, Plan de stationnement, ...).

## 2.2 Energie (pp. 33/34)

### *Accompagner la transition énergétique*

#### Accompagnement social

Selon **Brupartners**, la réalité socio-économique de la Région de Bruxelles-Capitale induit un accompagnement social (le plus en amont possible) visant l'intégration et l'adhésion des publics plus précarisés au processus de transition énergétique. Il sera également essentiel de garantir un accompagnement des travailleurs des entreprises impactées négativement par la transition énergétique. Étant donné les différentes formes que pourrait revêtir un tel accompagnement (notamment les besoins de formation pour permettre les reconversions professionnelles), **Brupartners** insiste pour que les réflexions à cet égard soient entamées au plus vite.

**Brupartners** souligne que la détermination d'un accompagnement social significatif constitue un défi à relever afin d'assurer la réelle mise en œuvre de la transition énergétique

**Brupartners** insiste pour que la notion de « public précaire » à accompagner ne soit pas trop limitative et qu'elle inclut des personnes travaillant à des niveaux de rémunération bas et se voyant, actuellement, souvent exclues des dispositifs de soutien.

Enfin, **Brupartners** estime que l'importance de cet accompagnement social sera particulièrement déterminant en matière d'incitation à la rénovation de bâtiments dans notre Région comptant de nombreux locataires.

#### Accompagnement économique

**Brupartners** estime également qu'un renforcement des mesures existantes d'accompagnement à la transition énergétique (Pack Energie, Label entreprises éco dynamiques, ...) serait opportun étant donné le renforcement des objectifs internationaux dans ce domaine.

**Brupartners** rappelle en outre qu'il demande que ces mesures soient accessibles à tous les acteurs économiques étant donné que les mesures envisagées en matière de transition énergétique impacteront l'économie dans son ensemble. Il suggère toutefois d'accorder une attention particulière à la situation des acteurs pouvant éprouver davantage de difficultés à investir (TPE/PME, secteur non marchand, start-up...).

Rappelant qu'il existe de nombreuses entreprises locataires et n'ayant à ce titre pas ou peu de maîtrise sur la qualité des infrastructures qu'elles occupent (notamment en termes de performances énergétiques), **Brupartners** insiste pour que les mesures d'accompagnement ou d'aides à la rénovation destinées aux locataires soient également accessibles aux entreprises.

#### Accompagnement des publics impactés négativement par la transition énergétique

Afin de limiter les blocages et les résistances qui pourraient se dresser face à la mise en œuvre de la transition énergétique, **Brupartners** insiste pour que des moyens soient consacrés à la mise en place de mesures d'accompagnement visant spécifiquement les publics impactés négativement par la

transition énergétique (par exemple : les pompistes dans une société sans diesel/essence, les fournisseurs d'énergie fossile, ...). Une réflexion sur la reconversion de ces secteurs lui semble urgente.

**1. Investir massivement dans des logements plus accessibles financièrement et de qualité, tant dans le secteur locatif social que privé.**

**Brupartners** rappelle que cet investissement est inscrit dans la Déclaration de politique régionale. Il avait formulé des propositions à cet égard dans sa contribution<sup>8</sup> relative à la pauvreté et au mal logement en Région de Bruxelles-Capitale émise le 5 juillet 2018 dans le cadre du cahier 3 « Les regards croisés» du futur rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2018.

**Brupartners** insistait notamment sur l'importance d'apporter une réponse plus structurelle à la situation de pénurie. Il s'agit également d'accélérer le rythme de la production de logements neufs, ciblée sur les segments en pénurie et de poursuivre la rénovation des logements plus anciens. En outre, une fois les logements construits ou rendus disponibles parce que rénovés, **Brupartners** souligne que ceux-ci doivent être abordables (adéquation entre le montant du loyer et les revenus des publics concernés) à l'ensemble des Bruxelloises et Bruxellois, avec une attention portée aux catégories de populations identifiées comme étant plus vulnérables en matière d'accès au logement.

**2. Etablir un lien solide entre la politique du logement et la politique pour une consommation rationnelle de l'énergie et de l'eau, avec une attention particulière pour les ménages en situation de pauvreté et de précarité**

Soutenir davantage les consommateurs dans une position socio-économique faible dans la recherche d'informations sur l'approvisionnement énergétique, via des guichets du logement locaux, des services d'information régionaux et fédéraux, un portail web belge pour toutes les sources d'énergie et d'eau des trois régions. Être attentif aux problèmes d'analphabétisme (numérique) et investir en permanence dans une approche personnalisée.

Soutenir la participation des personnes en situation de pauvreté aux initiatives collectives (initiatives citoyennes, coopératives, etc.).

**Brupartners** estime opportun de renforcer la lutte contre la précarité énergétique, notamment en raison de la mauvaise performance énergétique de très nombreux logements populaires.

**Brupartners** estime que cette lutte contre la précarité énergétique doit prévoir :

- Le maintien des mesures de protection des consommateurs spécifiques à Bruxelles (tarifs sociaux, rupture des contrats uniquement par un Juge de Paix, clients protégés...);
- Le rejet des compteurs à budget ;
- L'accompagnement énergétique par les services sociaux ;
- Une gestion énergétique efficace ;
- Le soutien aux dispositions devant permettre des réductions de la consommation énergétique ;
- La promotion des achats groupés d'énergie ;
- Des investissements énergétiques dans les logements sociaux et un contexte incitant les propriétaires à investir dans les logements occupés par des locataires ;

---

<sup>8</sup> [A-2018-054-CES](#)

## 2.3 Eau (p. 41)

### 1. Fournir une analyse gratuite de la qualité de l'eau.

**Brupartners** estime que la réalisation de cette analyse pourrait constituer le moment opportun pour communiquer sur le fait que la qualité de l'eau du robinet est totalement adéquate à la consommation humaine.

**Brupartners** demande une réflexion sur les outils à mettre en œuvre afin de conscientiser et sensibiliser les personnes les plus précarisées aux questions liées à l'eau.

**Brupartners** estime opportun de renforcer la lutte contre la précarité hydrique.

## 2.4 Alimentation et consommation durable (p. 47)

**Brupartners** considère que des initiatives participatives au sein de quartiers pourraient être développées et encouragées comme par exemple des potagers partagés.

## 2.5 Soins de santé (pp. 58/59)

### 1. Permettre à chacun de mener une vie saine dans un environnement sain en mettant l'accent - dans le cadre de la lutte coordonnée contre les inégalités sociales de santé (health in all policies) - sur des soins de qualité, directs et accessibles, qui soient adaptés au patient afin d'assurer une continuité des soins.

Suite à la Sixième Réforme de l'Etat, la Commission communautaire commune (COCOM) est devenue compétente en matière de santé publique. En 2018, elle a élaboré le Plan Santé Bruxellois.

**Brupartners** considère qu'il est devenu crucial que Bruxelles se dote d'une politique de santé et d'aide aux personnes digne de ce nom. La politique de santé doit intégrer les différents déterminants de la santé : qualité de l'emploi, qualité et accessibilité du logement, qualité et accessibilité des services et équipements collectifs, environnement, modes de vie, ... Il ajoute qu'une politique de santé publique ne se résume pas à une bonne politique de soins et d'aide aux personnes. Le Plan Santé Bruxellois s'inscrit dans la réforme du secteur hospitalier initié par le Fédéral, (virage ambulatoire, maintien autant que possible des patients à domicile). Pour la réussite de ces mesures, il est important que les soins ambulatoires soient développés et refinancés à condition que des mesures accompagnantes soient garanties, entre autres, en assurant à tous les patients sortant d'hospitalisation à savoir des suivis ambulatoires nécessaires, l'accès à une offre suffisante de services ambulatoires, l'adaptation du logement du patient, une politique des prix des prestations ambulatoires adaptée aux revenus disponibles des patients, ...

### 2. Investir davantage dans le personnel médical, aussi bien en première qu'en deuxième ligne, afin qu'il y ait suffisamment de prestataires de soins qualifiés pouvant accorder le temps nécessaire aux soins préventifs et curatifs des patients.

**Brupartners** demande de promouvoir l'emploi et la formation des travailleurs du social et de la santé et de lutter contre les dégradations du statut économique et social des travailleurs du social et de la santé.

**Brupartners** relève que la recommandation restreint trop au personnel médical. Il demande de préciser qu'il s'agit du personnel d'aide à la personne et de soins (médecin, personnel soignant, infirmier, assistant psycho-sociale, ...).

**Brupartners** demande également de faire le lien avec la programmation des services sociaux inscrite dans la Stratégie Go4Brussels 2030 et dans la Déclaration de politique régionale.

## 2.6 Chapitre 2- Travail (p. 66/67)

Dans ce chapitre, **Brupartners** demande une attention particulière au problème du nombre croissant des personnes en maladie longue durée. Il pointe par exemple la nécessité de développer des services d'aides et d'accompagnements spécifiques pour ce public-cible.

1. **Appliquer des clauses sociales dans les marchés publics, afin de réserver une partie du travail à l'économie sociale.**

**Brupartners** informe des travaux au sein de Brupartners concernant le Vade-mecum<sup>9</sup> de la circulaire du 19 juillet 2018 concernant l'obligation d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics bruxellois.

**Brupartners** attire l'attention sur le fait qu'il faut éviter que les clauses sociales entraînent le remplacement d'emplois stables par des emplois temporaires subsidiés (ACTIVA, Article 60, ...).

**Brupartners** demande de renforcer la régulation des marchés publics et notamment d'élaborer une nouvelle législation relative aux clauses sociales.

2. **Etudier la transposition de l'initiative « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » en Belgique, tout en maintenant la philosophie initiale du projet, en impliquant tous les acteurs concernés, en recherchant l'exhaustivité tout en maintenant le côté volontaire de la démarche. Etudier les bénéfices pour la société et les personnes concernées.**

**Brupartners** s'interroge sur l'opérationnalisation de cette initiative « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée », annoncée dans la Déclaration de politique régionale.

**Brupartners** souligne que le terme « chômeur » doit être défini de telle sorte que l'ensemble des profils (public large) soit couvert notamment les personnes en recherche d'un emploi mais sans droit à une indemnité de chômage.

3. **Investir dans un système de crèche accessible pour les enfants de 0 à 3 ans issus de ménages vulnérables, dans le but de faciliter leur recherche d'un emploi.**

**Brupartners** souligne le manque crucial de places d'accueil accessibles et abordables, plus spécifiquement pour les chercheurs et chercheuses d'emploi.

**Brupartners** rappelle<sup>10</sup> sa demande de création de places d'accueil supplémentaires de qualité et à prix démocratiques. Dans ce processus, il faut tenir compte des différents besoins d'accueil existants : dans les crèches, les garderies, les haltes garderie, les services aux personnes âgées, l'accueil des personnes en situation de handicap, l'accueil des personnes malades, les garde-malades, ...

<sup>9</sup> Vade-mecum validé par le GT Clauses sociales de Brupartners le 3 février 2020.

<sup>10</sup> [A-2012-048-CES](#)

#### 4. Développer un statut qui permet aux travailleurs dans les ‘nouveaux’ emplois d’acquérir des droits de sécurité sociale corrects.

**Brupartners** rappelle son avis<sup>11</sup> du 15 mars 2018 concernant projet de loi sur le travail associatif, les services occasionnels entre citoyens et l’économie collaborative (travail semi-agoral), intégré au projet de loi relatif à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale.

**Brupartners** reconnaît que les travailleurs, dans des emplois atypiques, ont des difficultés d’acquérir des droits propres en matière de sécurité sociale. Ce problème se manifeste en particulier en Région bruxelloise et chez les travailleurs touchés par des discriminations multiples (genre, origine,...). Ce point relève essentiellement du niveau fédéral, néanmoins **Brupartners** exprime son désaccord concernant la création d’un « troisième » statut, qui aurait plutôt un effet de dumping social pour l’ensemble des travailleurs et risque de déstabiliser l’économie entière. Les solutions à la sous-protection doivent être trouvées via des mesures d’encadrement négociées et concertées au niveau des secteurs d’activité concernés, permettant de garantir des conditions de travail conformes aux normes existantes. Il s’agit de clarifier la situation des travailleurs se trouvant dans la zone grise entre salariés et indépendants, sans passer par un troisième statut.

### 2.7 Mobilité (p. 73)

#### 1. Penser l’aménagement du territoire sous l’angle de la mobilité durable.

Afin d’être durable, **Brupartners** considère qu’une politique de mobilité doit poursuivre les objectifs suivants : garantir et améliorer l’accessibilité de la ville, optimiser le transport logistique sur le plan environnemental, améliorer la qualité de la vie en ville, réduire le trafic automobile et la pollution qu’il génère (au profit des transports publics et des modes de déplacement doux) et permettre à chacun de se déplacer dans la ville, quelle que soit sa situation économique.

#### 2. Privilégier les mesures qui visent à réduire l’utilisation de la voiture sans créer davantage d’inégalités.

**Brupartners** considère qu’il faut maintenir et renforcer, encadré par le dialogue social entre partenaires sociaux et les opérateurs publics, l’outil des plans de déplacements d’entreprise, notamment par la mise en œuvre de plans de déplacements d’entreprise par zoning d’activités, via par exemple les opérateurs publics, comme Citydev.

**Brupartners** relève également le besoin d’une évolution de la fiscalité taxant non plus la possession mais l’utilisation d’un véhicule et ce, afin d’inciter au changement de comportement en termes de déplacement. Une telle évolution de la fiscalité doit bien sûr s’accompagner de mesures sociales correctrices et ne peut se concevoir que dans une perspective interrégionale.

#### 3. Renforcer l’offre de transports publics.

**Brupartners** estime nécessaire d’améliorer l’offre et l’accessibilité des transports en commun (fréquence, régularité, confort...). A cet égard, il propose notamment de prévoir :

- Une meilleure accessibilité des zonings d’activités et d’emplois à Bruxelles et en périphérie, en prêtant une attention particulière aux horaires atypiques ;
- La mise en place d’abonnements aux tarifs proportionnels aux revenus des travailleurs ;

---

<sup>11</sup> [A-2018-023-CES](#)

- Un accord entre les sociétés de transports régionales (TEC, STIB et De Lijn) pour une tarification unique sur tout le territoire métropolitain, modulée en fonction de la zone ;
- Une connexion du réseau de tram De Lijn « brabantnet » autour de Bruxelles avec celui de la STIB ;
- Une mise en œuvre rapide des lignes RER déjà existantes et une accélération des constructions en cours ;
- Une meilleure utilisation des potentialités ferroviaires intra-bruxelloises existantes notamment via la promotion du Réseau Express Bruxellois (intégration tarifaire, revalorisation des stations, meilleurs communication...).

## 2.8 Chapitre 3 - Effectivité des droits (p. 82)

### 1. Continuer à étudier les causes de non-recours aux droits.

**Brupartners** rappelle avoir émis un avis d'initiative<sup>12</sup> du 19 avril 2018 concernant le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016 « Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise ».

Dans son avis, **Brupartners** pointait que l'instabilité des parcours de vie avait été relevée comme un élément important dans le processus de non-recours aux droits et l'importance d'un suivi des personnes dans leur(s) parcours et par type d'emplois occupés.

**Brupartners** soulignait que de nombreuses personnes échappent à ces monitorings, par exemple les NEETS. A cet égard, **Brupartners** demandait que l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation puisse réaliser un suivi qualitatif, et pas uniquement quantitatif, des parcours de cohortes de personnes sur le modèle de l'étude commanditée récemment par Actiris sur les demandeurs d'emploi exclus du chômage.

**Brupartners** demande que soit envisagée l'automatisation des droits.

## 2.9 Chapitre 3 - Bonne gouvernance à long terme (p. 86)

### 1. Prévoir systématiquement une évaluation ex ante et ex post des mesures politiques sur leur impact potentiel sur la pauvreté.

**Brupartners** pointe l'ordonnance du 4 octobre 2018 qui tend à l'introduction du test d'égalité des chances. Cet outil examine l'impact des mesures politiques à travers quelques questions liées aux critères suivants le genre, le handicap, l'origine ethnique et culturelle, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et également l'origine et la situation sociales

Dans le cadre de ce Rapport, **Brupartners** regrette qu'aucune évaluation et suivi des recommandations émises ne soient réalisés.

### 2. Poursuivre les travaux sur les possibilités d'automatisation des droits, dans ses différentes gradations (automatisation totale, identification des éventuels ayants droit, actualisation automatique de la situation de la personne concernée, simplification administrative).

---

<sup>12</sup> [A-2018-032-CES](#)

**Brupartners** soutient cette recommandation qui rejoint sa recommandation relative au non-recours aux droits émise dans son avis d'initiative<sup>13</sup> du 19 avril 2018 concernant le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016 « Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise ».

**Brupartners** rappelle qu'il lui importe que l'intervenant s'enquière de tous les droits auxquels un usager peut prétendre, et pas uniquement ceux que ce dernier est venu solliciter. Il demande qu'une attention particulière soit accordée à l'information standardisée et complète des intervenants et des citoyens.

**Brupartners** indiquait également dans son avis que la procédure administrative de demande doit être conçue de manière telle qu'elle couvre toutes les prestations auxquelles le demandeur peut prétendre à charge de l'organisme concerné, sans que le demandeur n'ait à les solliciter explicitement.

**Brupartners** insistait pour le reste sur le devoir d'information et de conseil qui incombe aux organismes de service public en général, et de Sécurité sociale en particulier, et sur les considérations émises ci-dessus sur la nécessité de mettre des organismes à disposition du public qui soient à même de les guider parmi les diverses instances en mesure de les aider.

**Brupartners** réitère également ses propos concernant la distinction entre « isolé » et « cohabitant ». Les conséquences financières qui en découlent conduisent à des situations difficiles. Du fait du statut plus avantageux du taux isolé, les personnes pauvres hésitent à recourir à la colocation. Elles sont poussées à l'isolement et à rompre les solidarités puisqu'elles ne peuvent s'entraider en partageant un même logement ». Il attache une préoccupation importante à la question de la cohabitation et aux problèmes qui peuvent en découler : comment qualifie-t-on les colocataires ? Qu'en est-il lorsqu'il y a une personne à charge ? Il rappelle l'importance de tenir compte des moments de transition qui peuvent être multiples et qui fragilisent les personnes.

C'est pourquoi **Brupartners** estime que la réglementation fédérale devrait être revue, afin que les cohabitants sans personne à charge perçoivent la même allocation et les mêmes droits que les personnes isolées.

## 2.10 Chapitre 3 - Politique en dialogue (p. 103)

1. Utiliser les connaissances et l'expérience de tous les citoyens, y compris des personnes en situation de pauvreté, pour construire des politiques justes et durables, à tous les niveaux politiques.

Comme relevé dans les considérations générales, **Brupartners** estime que la méthodologie mise en œuvre dans le cadre des objectifs partagés de la Stratégie GO4Brussels 2030 est précisément de nature à accroître les chances de construire des politiques justes et durables.

\*  
\*      \*

---

<sup>13</sup> [A-2018-032-CES](#)